



Secrétariat technique conjoint INTERREG IV France-Suisse

En France :

Région Franche-Comté
4 square Castan
25031 Besançon cedex
Tél : +33 (0)3 81 61 55 27

Espace Rhône-Alpes
20 rue de l'Egalité
74800 La Roche sur Foron
Tél : +33 (0)8 10 74 10 50

En Suisse :

Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Tél : +41 (0)32 889 76 19

interreg.IV@franche-comte.fr

interreg.IV@ne.ch

www.interreg.francesuisse.org

Ce guide est co-financé par l'Union européenne et la Confédération suisse.

Neir sur Blanc - 2008 / Crédits photographiques : Région de Franche-Comté - Conseil général de l'Ain



**PROGRAMME OPÉRATIONNEL
DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPEENNE
INTERREG IV A France-Suisse 2007 - 2013**



AIN | BERNE | DOUBS | GENÈVE | HAUTE-SAVOIE | JURA | JURA CH | NEUCHÂTEL | TERRITOIRE-DE-BELFORT | VALAIS | VAUD





INTERREG IV France-Suisse soutient les projets transfrontaliers et le développement équilibré et durable des territoires frontaliers.

éditorial

La coopération transfrontalière rapproche des populations et des régions voisines. C'est une coopération de proximité territoriale, forgée par l'histoire. Face aux défis d'une économie mondialisée qui expose tous les territoires et tous les secteurs d'activité, elle invite à rapprocher les initiatives, à rechercher des solutions communes, en développant le travail en réseau.

En faisant de la coopération territoriale l'une des trois priorités de sa politique régionale de cohésion économique et sociale pour 2007-2013, l'Union européenne offre aux territoires frontaliers des moyens renforcés d'agir ensemble pour leur croissance, inscrite dans une dynamique de développement durable et propre à améliorer la qualité de la vie. Cette vision est partagée par la Suisse, qui s'est engagée à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires européens.

Le programme INTERREG IV France-Suisse fait suite à trois générations de programmes INTERREG qui ont permis de nouer des partenariats et fourni aux acteurs locaux un cadre et des moyens pour réaliser des projets transfrontaliers. Ces projets ont eu des effets directs sur la vie quotidienne des habitants, tant dans l'Arc jurassien que dans le Bassin lémanique.

Il s'agit, avec ce nouveau programme, d'amplifier la dynamique de coopération qui a été créée et d'encourager l'innovation, pour tirer parti des effets les plus positifs de la frontière, au profit des territoires et des populations qui composent l'espace transfrontalier, dans une perspective de développement équilibré.

Nous souhaitons que ce guide, qui a vocation à vous en faciliter l'accès, vous incite à développer des projets qui y participeront.

Marie-Guite Dufay

Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
Autorité de gestion

Pascal Broulis

Président du Conseil d'État
du Canton de Vaud
Président de la Coordination régionale
Bassin lémanique

Bernard Soguel

Conseiller d'État de la République
et Canton de Neuchâtel
Président de la Coordination régionale
Arc jurassien

Sommaire



INTERREG, vecteur de la coopération transfrontalière	P3
Le programme INTERREG IV France-Suisse 2007-2013	P4/5
<i>Un nouvel objectif, trois priorités</i>	
Appui aux entreprises, partenariats entre entreprises et organismes de recherche	P6/7
Développement coordonné de l'aménagement	P8/9
Expérimentation et développement de services transfrontaliers innovants à la population	P10/11
Quel projet peut bénéficier du soutien d'INTERREG IV ?	P12/13
Votre projet par étape	P14
A qui vous adresser : contacts, coordonnées	P15

INTERREG, vecteur de la coopération transfrontalière

Une priorité de l'Union Européenne

Pour la période 2007-2013, l'Union européenne a fait de la coopération territoriale un des objectifs prioritaires de sa politique de cohésion économique et sociale en renforçant son intervention sur toutes les frontières internes, externes et maritimes du territoire européen.

Les nouveaux programmes de coopération transfrontalière INTERREG IV visent à rapprocher

les territoires frontaliers et leurs acteurs pour rechercher des solutions communes aux problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés. Ils soutiennent des projets transfrontaliers innovants et pérennes, capables de produire un effet d'entraînement sur le développement des espaces de coopération, en améliorant la qualité de vie des populations frontalières.

Un engagement de la Nouvelle Politique Régionale suisse

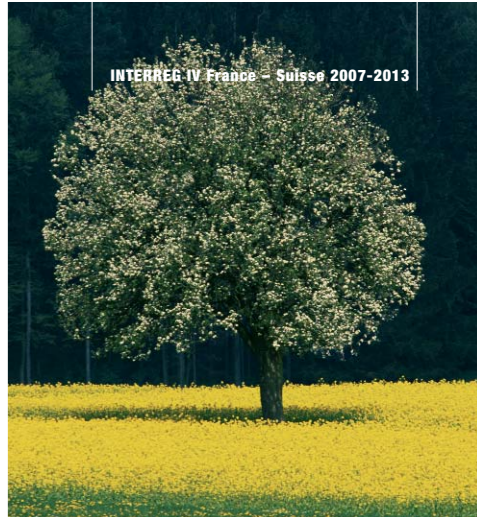
La Nouvelle Politique Régionale suisse vise à adapter les conditions cadres économiques régionales aux changements structurels. Les programmes INTERREG, ainsi que d'autres programmes de développement, sont désormais intégrés à la Loi fédérale sur la Politique Régionale.

Pour pouvoir faire appel aux subventions fédérales Interreg, les projets doivent engendrer des retombées économiques dans la région frontalière concernée et

stimuler sa capacité compétitive et innovatrice. Les champs d'application de la politique européenne de coopération et de la politique régionale suisse n'étant pas en parfaite adéquation, les cantons ont la possibilité de financer de manière autonome les projets transfrontaliers qui seraient hors du champ de la politique régionale mais dont le type d'action est prévu par le programme opérationnel France-Suisse.



L'objectif de «coopération territoriale européenne» vise à renforcer la coopération, notamment la coopération transfrontalière grâce à des initiatives locales et régionales conjointes et à l'échange d'expérience.

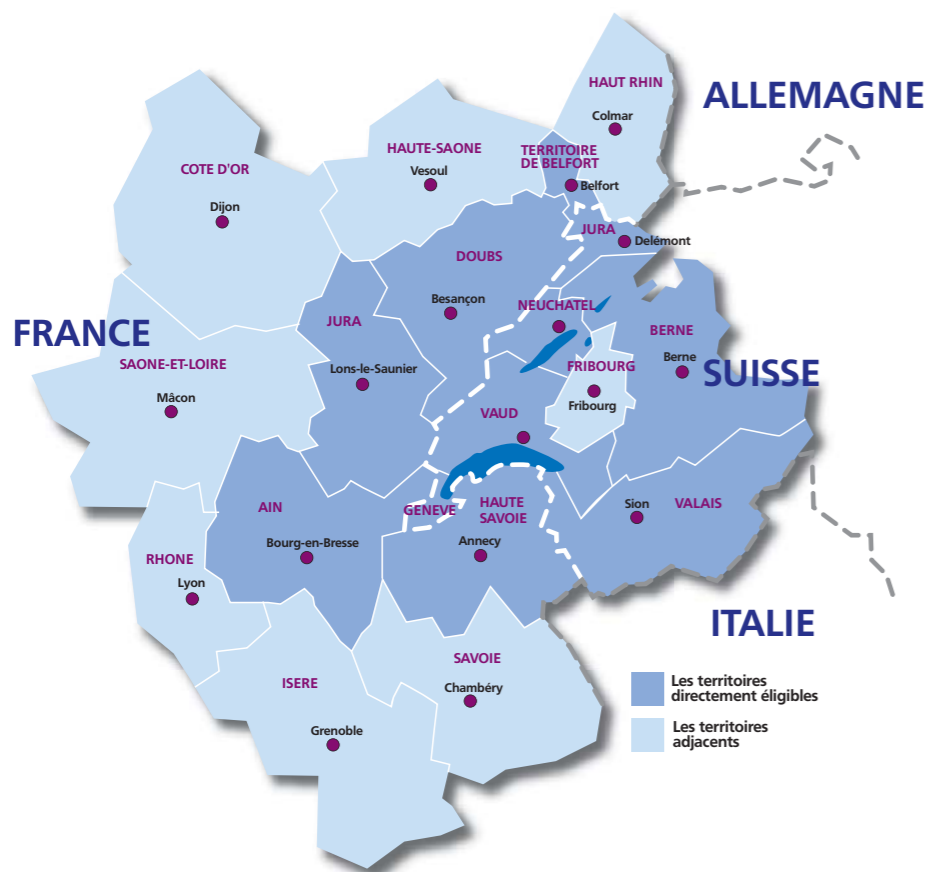


INTERREG IV France-Suisse

Le programme INTERREG IV France-Suisse 2007-2013

- **Un espace unique de coopération**, qui rassemble les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique.
- **Un diagnostic**, qui constate qu'en dépit de leurs différences institutionnelles ou organisationnelles, des tensions concurrentielles qui s'expriment sur une frontière externe de l'Union européenne, les territoires français et suisses de l'espace de coopération sont confrontés à des problématiques communes dans des secteurs d'activité similaires.
- **Un enjeu de développement**, qui incite à renforcer la dynamique de coopération en favorisant la mise en réseau des acteurs et des structures pour tirer le meilleur parti des aspects les plus positifs de la frontière.
- **Des objectifs à atteindre**, qui visent à inscrire le développement de l'espace de coopération dans une dynamique de développement durable favorisant l'innovation dans les domaines de :
 - la compétitivité économique
 - l'adaptation et la qualification des ressources humaines
 - l'aménagement coordonné du territoire
 - l'offre de transports publics
 - la préservation de l'environnement
 - la qualité de vie, en développant l'offre de services transfrontaliers et en valorisant l'offre touristique et culturelle.

Un partenariat :
Le programme est mis en œuvre sous la responsabilité de la Région Franche-Comté, autorité de gestion, et des Coordinations régionales suisses Arc jurassien et Bassin lémanique pour ce qui concerne les financements suisses, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, les Préfets des régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain, du Doubs, de la Haute-Savoie, du Jura et du Territoire de Belfort, les Préfets des régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, les Cantons de Berne, du Jura, de Genève, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud.



L'espace de coopération
4,7 millions d'habitants concernés entre Arc jurassien et Bassin lémanique
37 313 km² de superficie
2,2 millions d'actifs
Près de 80 000 travailleurs frontaliers

Les résultats à atteindre en 2013 ont été quantifiés par secteur d'intervention. Tous les projets y participent par le biais d'indicateurs.

INTERREG IV France-Suisse en chiffres

- La contribution européenne provenant du fonds européen de développement régional (FEDER) s'élève à 55 M € sur un budget global de 90,2 M € auquel les deux Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, les 5 Départements, l'Etat, les autres collectivités, les partenaires publics ou privés contribuent pour un montant de 35 M € (partie française des projets).
- Les contributions de la Confédération et des cantons suisses s'établissent respectivement à 6 M € (10 M CHF) et 7,2 M € (12 M CHF) (partie suisse des projets).

Entre 2000 et 2006, 21 M € de FEDER, 34 M € de contreparties nationales françaises, 6 M € (9,6 M CHF) de crédits fédéraux et 19 M € (30 M CHF) de contreparties nationales suisses ont financé 190 projets transfrontaliers dans l'Arc jurassien et le Bassin lémanique.

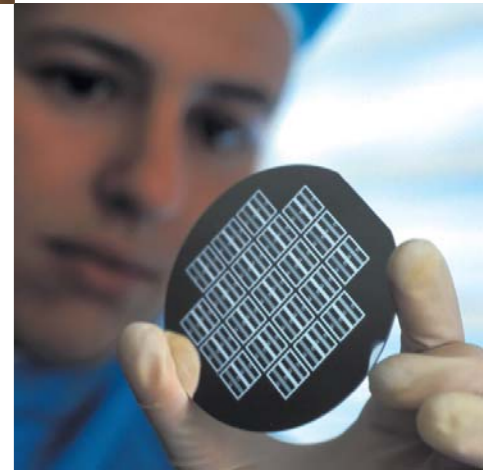
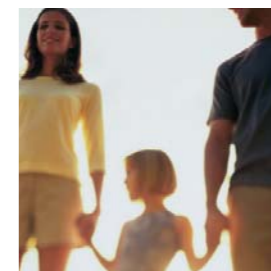
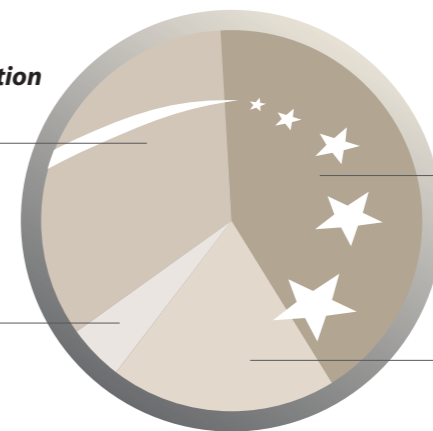
Répartition du FEDER par axes d'intervention

Axe 1 :
Economie, innovation, formation
33%

Axe 2 :
Aménagement du territoire, transports, environnement
40%

Axe 3 :
Qualité de vie, attractivité, services
21%

Assistance technique
6%



INTERREG : les objectifs

INTERREG IV France-Suisse, un nouvel objectif, trois priorités

Le programme s'est donné pour objectif de renforcer la capacité d'innovation transfrontalière en favorisant un développement durable et équilibré de l'espace de coopération.

Il vise à renforcer la compétitivité de l'espace Franco-Suisse pour favoriser la croissance et l'emploi, à encourager des démarches et des organisations territoriales aptes à réduire les disparités tout en garantissant une occupation durable de l'espace, à favoriser le développement de services innovants pour améliorer la qualité de vie dans les territoires frontaliers.

Il est construit en trois axes, eux-mêmes déclinés en mesures :

- Economie, Innovation, Formation,
- Aménagement coordonné des territoires, Transport, Environnement,
- Qualité de vie, Attractivité, Services.

Il s'adresse aux entreprises, organisations professionnelles, pôles de compétitivité, centres de recherche, organismes de formation professionnelle et continue, structures d'accueil et d'orientation vers l'emploi, associations professionnelles d'employeurs, organismes de transport, associations, chambres consulaires, collectivités territoriales et leurs groupements, Etat, établissements publics...

Appui aux entreprises, partenariats entre entreprises et organismes de recherche

Objectifs :

- Accompagner les entreprises de l'espace de coopération, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, en créant de nouveaux services transfrontaliers ou en mettant en réseau des services existants.
- Favoriser des collaborations entre les entreprises, les universités et les laboratoires de recherche et les centres de transfert de technologie.
- Développer les démarches de qualité et certification.

Types d'intervention

- Animation et mise en réseau, actions de communication des filières, échange d'expériences
- Services aux entreprises (veille économique, stratégique, concurrentielle, technologique, commerciale, conseil, ingénierie...)
- Services TIC
- Démarches de qualité et certification

Les priorités transversales de la Commission européenne

Le développement durable

L'Union européenne a fait du développement durable une priorité transversale de tous les programmes qu'elle cofinance sur la période 2007-2013.

A ce titre, tous les projets devront démontrer qu'une attention particulière a été portée à leurs effets possibles sur l'environnement et que leurs éventuels effets négatifs ont été identifiés et ont fait l'objet de mesures de correction.

L'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Cette priorité s'inscrit dans l'objectif européen de lutte contre les discriminations. Aucun projet qui la négligerait ne pourrait être soutenu par le programme.

Innovation, transfert

• Ils sont tout petits mais ils cachent un peu d'INTERREG III... Les nouveaux Power MEMS développés par SILMACH, l'Université de Franche-Comté et l'Ecole Polytechnique de Lausanne (EPFL) trouvent en effet leurs applications dans les micro-drones chargés de remplir des missions de renseignements...

- Développement des entreprises artisanales
Projets collaboratifs entre laboratoires et/ou centres de transfert et entreprises (associant obligatoirement un partenaire industriel)
- Création d'entreprise, maturation des projets en vue d'une création, incubation d'entreprise
- Réalisation de plans d'innovation partagés
- Rencontres de l'innovation avec la participation des PME, des centres de recherche et des institutions de soutien
- Rapprochement entre centres de transfert
- Projets transfrontaliers des pôles de compétitivité ou des clusters

Adaptation des ressources humaines aux évolutions des métiers et du marché de l'emploi

Objectifs :

- Promouvoir des offres de services transfrontaliers pour développer l'accès à la professionnalisation.
- Adapter l'offre de formation aux besoins des acteurs économiques et aux compétences présentes dans l'espace de coopération.
- Renforcer la lisibilité et la fluidité du marché de l'emploi.

Types d'intervention

- Collaborations et échanges d'informations entre les services d'appui aux demandeurs d'emploi
- Création d'une bourse et de plateformes transfrontalières de l'emploi et de la formation
- Création d'autres services transfrontaliers d'appui aux individus, aux entreprises, aux collectivités
- Création de groupements d'employeurs
- Organisation de la reconnaissance mutuelle des diplômes
- Diffusion, démultiplication et pérennisation des bonnes pratiques en matière d'équivalence et de valorisation des acquis de l'expérience
- Ingénierie visant à la mise en place d'actions de formation reconnues par des titres ou diplômes européens
- Ingénierie visant à la mise en place de formation en alternance, aide au démarrage des actions
- Organisation de parcours modulaires de formation transfrontaliers
- Expérimentation et démultiplication d'une dimension transfrontalière de la démarche de formation en alternance
- Organisation de stages et de programmes de formation transfrontaliers
- Mise en réseau, mutualisation des centres de formation au niveau des locaux, des équipements et de l'offre de formation
- Information et orientation concertées sur les métiers et sur l'offre de formation transfrontalière.

• INTERREG III a soutenu le projet tout à fait innovant piloté par Trod Medical pour le traitement des cancers de la prostate.

• Une eurorégion des microtechniques... INTERREG a conforté le réseau Rosam-Diff qui développe les synergies entre industries et recherche pour la filière sur l'ensemble du territoire de coopération.

• INTERREG III a impulsé une nouvelle donne en télémédecine avec TeNeCi. Bienvenue dans le monde de la Cybersanté.



Formation

• Une formation en droit comparé franco-suisse a démarré avec INTERREG III. Objectif : une meilleure connaissance des cadres légaux et des échanges plus simples !

• Compétences horlogères améliorées de part et d'autre de la frontière avec une formation spécifique... Elle devrait se poursuivre.

• Pour faciliter l'échange entre entreprises, sur le plan technologique mais aussi sur le plan humain, le « site des relations commerciales France – Suisse » a été soutenu par un précédent programme.

• En région genevoise, INTERREG III a permis avec Réalise, la mise en œuvre d'actions concrètes pour la réinsertion de personnes en difficulté face au marché de l'emploi.





Développement coordonné de l'aménagement

Objectifs stratégiques

- Promouvoir une approche concertée de l'aménagement du territoire frontalier.
- Favoriser le développement d'organisations transfrontalières pérennes.

Types d'intervention

- Démarches coordonnées (diagnostics, schémas, chartes d'aménagement...)
- Projets d'aménagement, équipements nouveaux
- Mise en réseau, mutualisation d'équipements existants
- Zones d'activités binationales
- Mise en réseau et développement des observatoires transfrontaliers existants
- Renforcement ou développement des réseaux
- Définition d'outils
- Démarches d'organisation, mise en réseau
- Définition de programmes d'actions intégrés



Développement coordonné de l'espace

• **INTERREG III a appuyé le projet de développement économique et territorial de la région franco-genevoise. Objectif : l'élaboration d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois.**

Amélioration de l'offre de transport

Objectifs stratégiques

- Améliorer l'offre de transport public pour proposer une alternative à la voiture individuelle.
- Rechercher des solutions innovantes pour améliorer les réseaux de déplacement.

Types d'intervention

- Harmonisation des réseaux de déplacements, cadencement
- Mutualisation et harmonisation de l'information aux voyageurs, élaboration d'une centrale d'information transfrontalière
- Actions de communication et de promotion
- Etudes transport de développement touristique
- Etudes d'itinéraires cyclables
- Tarifications intermodales transfrontalières
- Connaissance des flux de déplacement
- Etudes
- Plans de mobilité pour les entreprises
- Réalisation de petits équipements (points d'arrêts, aménagements liés au cadencement, équipements d'accueil...)
- Réalisation de pistes cyclables transfrontalières intégrées au réseau de déplacement.



Offre de transport

• **Des études et diagnostics pour l'organisation de transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois ont été engagés avec le soutien d'INTERREG III.**

Préservation et valorisation des ressources du patrimoine naturel et paysager

Objectifs stratégiques

- Favoriser la gestion intégrée des différentes richesses naturelles du territoire.
- Atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et de surface.

Types d'intervention

- Renforcement de la connaissance de l'environnement : répertoire, échange et acquisition d'informations, réalisation d'évaluations et de diagnostics environnementaux
- Education à l'environnement et au développement durable, actions d'animation
- Mise en réseau, mutualisation d'équipements existants
- Valorisation des espaces naturels et paysages protégés
- Plans et mesures de gestion des ressources naturelles, en particulier des pâturages boisés, soutien au pastoralisme
- Travaux et petits équipements pour la sauvegarde de la biodiversité
- Gestion concertée des milieux aquatiques
- Mise en réseau des acteurs
- Mutualisation et/ou mise en cohérence des informations, des données, réalisation de diagnostics communs
- Mutualisation et connexion des équipements existants
- Programmes à l'échelle de bassins versants



Préservation et valorisation des ressources

• **Les techniques de gestion collective des biodéchets ont permis de mettre à jour les premières solutions de proximité.**

• **Rêve Jura Léman, déjà une réalité. 16 collectivités françaises et suisses conjuguent leurs efforts au service d'une politique énergétique durable. La réussite de l'expérimentation débouche aujourd'hui sur la diffusion du label. Interreg rayonne !**

• **A destination des scolaires, INTERREG III a permis de sensibiliser nombre de jeunes de part et d'autre de la frontière au respect de l'eau. Entre France et Suisse, ça coule de source !**





Expérimentation et développement de réponses innovantes à la demande de services à la population

Objectifs stratégiques

- Développer des services transfrontaliers de qualité indispensables à l'attractivité de l'espace de coopération et susceptibles d'améliorer la relation urbain-rural.
- Favoriser l'accès aux services TIC et la définition de nouveaux usages transfrontaliers.

Types d'intervention

- Mise en réseau et mutualisation de services existants
- Expérimentation de nouvelles formes d'organisation des services de proximité
- Création de nouveaux services transfrontaliers
- Définition, expérimentation de nouveaux usages transfrontaliers des TIC
- Sensibilisation à l'utilisation des TIC par la valorisation et l'échange d'expérience
- Mise en place de formations adaptées aux besoins de communautés d'utilisateurs



Services à la population

- *Avec la mise en œuvre des accords bilatéraux entre la France et la Suisse, l'Observatoire statistique transfrontalier a permis de procéder à plusieurs études et expertises visant à mieux connaître la zone et à rapprocher les concepts d'information.*
- *Tout ce que vous vouliez savoir sur le transfrontalier, vous pouvez le demander ! INTERREG III a soutenu la mise en place de Maisons transfrontalières, véritables guichets uniques au service de tous.*

Développement et promotion d'une offre transfrontalière, touristique, culturelle et de loisirs

Objectifs stratégiques

- Adapter, diversifier et promouvoir l'offre touristique et de loisirs.
- Rassembler et promouvoir l'offre culturelle.

Types d'intervention

- Etudes de faisabilité, études de marché et de nouveaux produits touristiques, études de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement
- Actions communes de promotion, communication, commercialisation
- Mise en réseau des acteurs, mise en réseau et mutualisation d'équipements et de structures
- Création et développement de nouveaux produits touristiques et de loisirs
- Aménagement de sites touristiques, création, développement et requalification de produits touristiques
- Inventaire des ressources et des équipements culturels, systèmes d'information transfrontaliers sur l'offre culturelle
- Mise en réseau, mutualisation des équipements et des structures, démarches de programmation concertée
- Partenariats de production et de diffusion, actions de promotion commune
- Partenariats entre événements culturels de même nature
- Démarches de planification concertée des équipements culturels (implantation)
- Petits équipements culturels partagés.



Promotion touristique, culturelle...

- *L'agrotourisme voit l'avenir en transfrontalier : avec le soutien d'INTERREG III, un réseau s'est constitué sur l'ensemble de l'Arc jurassien*
- *« Chablais gourmands » et pas seulement... Un réseau de viticulteurs, de producteurs et de restaurateurs se sont réunis autour de ce projet. Ils valorisent aujourd'hui, ensemble, la production locale. Une recette à retenir pour la notoriété partagée et des échanges interprofessionnels réussis entre France et Suisse.*

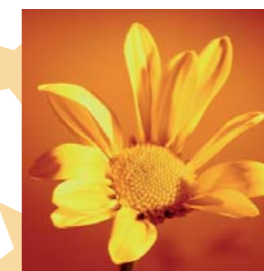
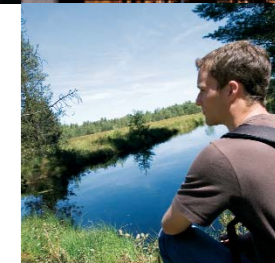
Sensibilisation aux risques

Objectifs stratégiques

- Sensibiliser la population aux risques naturels, sanitaires, environnementaux et industriels présents dans l'espace de coopération.
- Développer une culture partagée du risque.

Types d'intervention

- Inventaire transfrontalier des risques et cartographie
- Sensibilisation du public
- Mise en réseau et mutualisation des services de secours
- Intégration des risques naturels et sanitaires dans les outils d'aménagement et d'urbanisme
- Schémas de mise en cohérence pour la prévention des inondations par bassin frontalier
- Coordination des dispositifs de prévention et des outils d'alerte
- Expérimentation et réalisation de systèmes communs pour le suivi et la prévention des risques.



Quel projet peut bénéficier du soutien d'INTERREG IV ?

Votre projet doit

Etre transfrontalier

Il doit répondre à au moins deux des quatre critères suivants :

- définition commune du projet entre partenaires français et suisse
- participation commune à la réalisation du projet
- mise à disposition partagée de moyens humains dédiés au projet
- financement conjoint, même si les contributions financières ne sont pas équivalentes de part et d'autre.

Etre localisé dans l'espace de coopération

dans les territoires éligibles ou dans les territoires adjacents (pour lesquels la contribution totale du FEDER est limitée à 20%).

S'inscrire dans la dynamique du programme,

qui vise à renforcer les collaborations transfrontalières au travers de projets à visée pérenne, ayant un impact sur le développement et le rayonnement de l'espace de coopération :

- contribuer à la réalisation des objectifs visés par le programme (sous la forme d'indicateurs).
- s'inscrire dans les mesures et les types d'intervention identifiés (cf p. 6 à 11)

Etre réalisé dans la période couverte par le programme (2007-2013),

dans des délais qui sont fixés au cas par cas, par convention, en fonction de la date de programmation.

Pour les projets pluriannuels, le FEDER et les subventions fédérales peuvent intervenir de façon dégressive jusqu'à trois ans. Au-delà de cette période de trois ans, les projets doivent être phasés. Seule la première phase fait l'objet d'une programmation ferme, sans garantie de programmation des phases ultérieures.

Intégrer une dimension durable,

dans tous les cas, ses effets sur l'environnement doivent avoir été analysés et pris en compte.

Satisfaire aux règles d'éligibilité

des dépenses fixées par décret, en ce qui concerne la date et la nature des dépenses (précisées dans le document de mise en œuvre du programme).

Ne peuvent être financés :

- les frais de fonctionnement ordinaires des structures (hors frais directement liés au projet)
- les infrastructures réalisées sur le territoire suisse (non éligibles en Suisse)
- les projets pour lesquels le montant de subvention serait inférieur à 10 000 € au titre du FEDER et à 15 000 CHF au titre des subventions fédérales.



Comment monter votre dossier ?

Quand ?

Dès lors que vous avez défini votre projet avec votre ou vos partenaire(s) suisse(s) et/ou français.

Comment ?

- En consultant le site Internet du programme où vous pourrez télécharger tous les documents utiles (programme opérationnel, document de mise en œuvre) et le formulaire de demande de subventions européenne et fédérale.
- En vous rapprochant du secrétariat technique conjoint du programme, en France ou en Suisse, qui a vocation à vous guider dans votre démarche.
- En sollicitant séparément, le cas échéant, les autres cofinanceurs publics et/ou privés de votre projet.

Où ?

Après du secrétariat technique conjoint, simultanément en France et en Suisse.



Le secrétariat technique conjoint du programme vous accompagne :

- en vous apportant toutes précisions utiles ;
- en organisant au besoin une rencontre franco-suisse au stade du montage de votre dossier ;
- en vous rencontrant après la programmation de votre projet pour vous informer des obligations de suivi, de contrôle et de publicité auxquelles vous engage l'attribution d'une subvention FEDER ou d'une subvention fédérale.

La publicité est une obligation

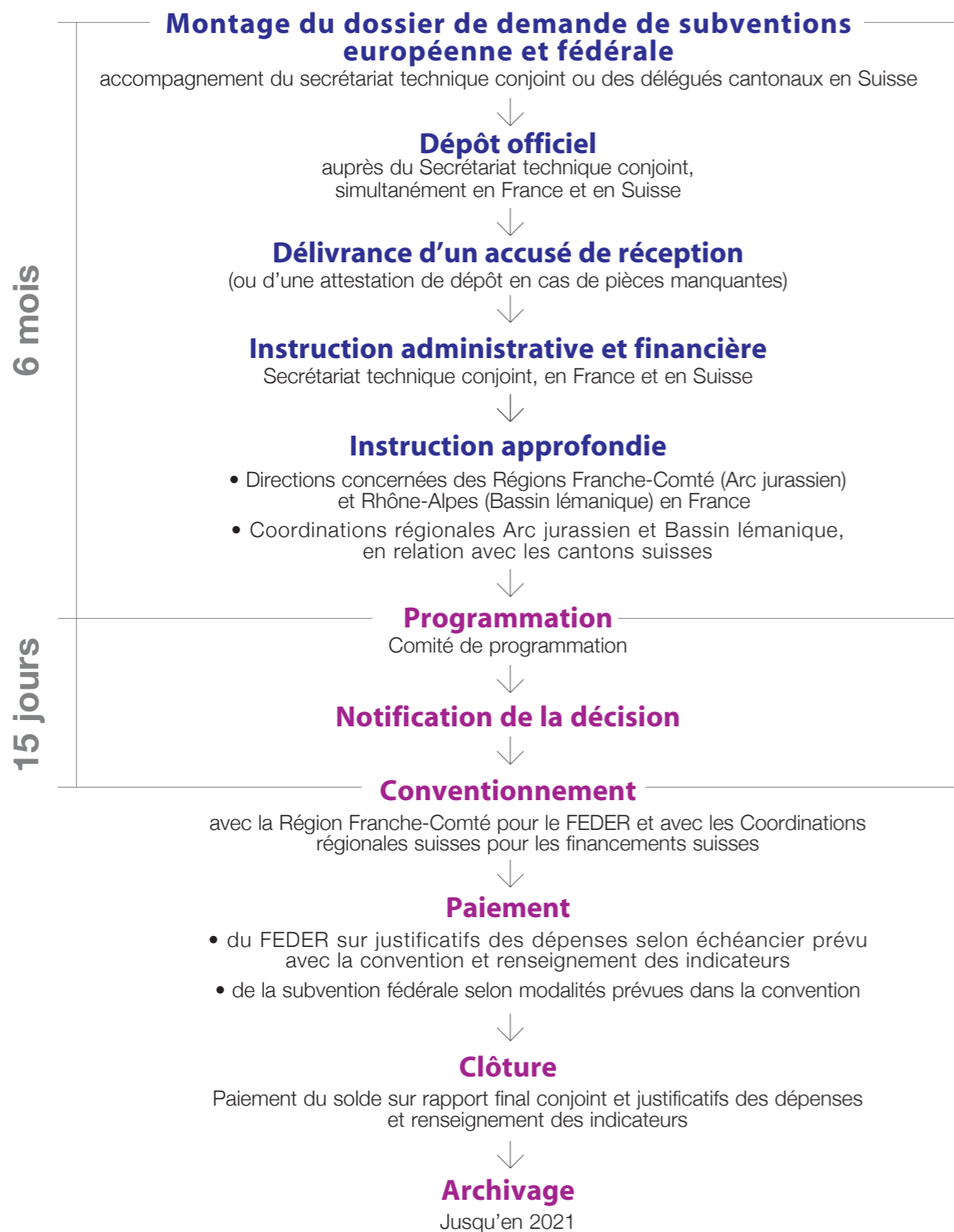
Aux fins de transparence et de lisibilité de l'intervention européenne, la liste des bénéficiaires du FEDER, actualisée au fur et à mesure de l'avancement du programme, est publiée sur le site Internet du programme, avec mention des montants de subventions publiques attribuées.

Chaque bénéficiaire du FEDER s'engage, par voie de convention, à garantir la publicité de l'aide européenne qu'il a reçue dans tous les documents de communication qu'il réalise sur son projet.

Le respect de cette obligation est vérifié. Il conditionne le versement du FEDER et peut valoir, en cas de négligence, remboursement du FEDER déjà perçu.

La publicité pour la participation fédérale est également exigée par la Confédération suisse.

Votre dossier par étape



À qui vous adresser ?

Contacts indispensables

www.interreg-francesuisse.org

Vous retrouverez sur ce site :

Tous les documents utiles pour monter et déposer un dossier :

- Formulaire de demande de subventions
- Programme opérationnel INTERREG IV France-Suisse 2007-2013
- Document de mise en œuvre
- Manuel de procédures
- Décret 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Loi sur la Politique Régionale suisse du 6 octobre 2006

Toutes les informations sur la vie du programme.

Secrétariat technique conjoint INTERREG IV France-Suisse

En France

Région Franche-Comté
 4, square Castan
 25031 Besançon cedex
 Tél : +33 (0)3 81 61 55 27

Espace Rhône-Alpes
 20, rue de l'Égalité
 74800 La Roche sur Foron
 Tél : +33 (0)8 10 74 10 50

interreg.IV@franche-comte.fr

En Suisse

Rue de la paix 13
 CH-2300 La Chaux-de-Fonds
 Tél : +41 (0)32 889 76 19

interreg.IV@ne.ch

Coordonnées du programme

Autorité de gestion

Région Franche-Comté
 4 square Castan
 25031 Besançon cedex
 Tél : +33 (0)3 81 61 61 95

Coordination régionale Arc jurassien

Rue de la Paix 13
 CH-2300 La Chaux-de-Fonds
 Tél : +41 (0)32 889 76 19

Coordination régionale Bassin lémanique

Office des affaires extérieures
 Rue de la Paix 6
 CH-1014 Lausanne
 Tél : +41 (0)21 316 40 78

